

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **6 février 2012**

Décision n° **B-2012-2964**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Autorisation donnée à l'entreprise générale GALLO de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 19, rue Paul Bert et cadastré sous le numéro 55 de la section AL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme David M.), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Bouju, Assi.

Absents non excusés : MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 février 2012****Décision n° B-2012-2964**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Autorisation donnée à l'entreprise générale GALLO de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé 19, rue Paul Bert et cadastré sous le numéro 55 de la section AL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire du tènement situé 19, rue Paul Bert à Lyon 3° et cadastré sous le numéro 55 de la section AL.

Avec l'objectif de rénover l'immeuble et d'y réaliser un programme d'environ 18 logements avec locaux commerciaux en rez-de-chaussée, l'entreprise générale Gallo a sollicité la Communauté urbaine pour que ce tènement lui soit cédé.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise l'entreprise générale Gallo ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ledit bien communautaire en cours de cession ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** l'entreprise générale Gallo ou toute personne ou société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 19, rue Paul Bert à Lyon 3°, en vue de la réalisation d'un programme de logements.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 février 2012.**